

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE: FRANCE ET OUTRE-MER: 22 F; ÉTRANGER: 40 F
(Compte chèque postal: 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, Rue Desaix, 75722 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements: 579-01-95
Administration: 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 7^e SEANCE

Séance du Mercredi 9 Octobre 1974.

SOMMAIRE

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 4894).
2. — Questions au Gouvernement (p. 4894).
M. le président.
ENCADREMENT DU CRÉDIT
MM. Bonnet, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.
RÉCUPÉRATION APRÈS DÉCÈS DE L'ALLOCATION DU FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ
MM. Lassère, Durafour, ministre du travail.
3. — Hommage de bienvenue à une délégation de l'Assemblée nationale du Québec (p. 4895).
M. le président.
4. — Questions au Gouvernement (suite) (p. 4895).
RESPECT DE LA MAJORITÉ CIVILE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
MM. Fillioud, Haby, ministre de l'éducation.

★ (1 1)

FERMETURE DE LA MINE DE FAULQUEMONT
MM. Bernard, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

SITUATION DE L'AVIATION CIVILE
MM. Dacoliné, Soufflet, ministre de la défense.

SANCTIONS PRISES À L'ENCONTRE DE CERTAINS MILITAIRES
MM. Delbers, Soufflet, ministre de la défense; Chirac, Premier ministre.

VENUE EN FRANCE D'UNE ÉQUIPE DE RUGBY D'AFRIQUE DU SUD
MM. Hage, Mascand, secrétaire d'État auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports).

FERMETURE DU PUIT DE FAULQUEMONT
MM. Julien Schwartz, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

SITUATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
MM. Bouvard, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ
MM. Bertrand Denis, Durafour, ministre du travail.

DEVENIR DU PLAN CALCUL
MM. Debré, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

110

Effort industriel : à côté des filiales françaises des maisons étrangères, il faut soutenir les firmes françaises et créer à cette occasion la C.I.I., la Compagnie internationale pour l'informatique.

Effort politique : l'Etat et l'ensemble des collectivités publiques sont non seulement des acheteurs, mais contrôlent en même temps de très gros marchés. Une politique à long terme est donc indispensable en fonction même de ce que représente la puissance publique au regard de l'informatique.

A côté de ces deux efforts principaux, industriel et politique, s'ajoutent tout naturellement un effort capital de recherche, un effort non moins important d'expansion commerciale et enfin un effort d'accords — et peut-être d'accords européens — étant bien entendu qu'aucun accord n'est possible si la politique française n'est pas assurée sur des bases industrielles fermes et indépendantes. C'est la délégation à l'informatique qui avait la responsabilité devant le Premier ministre et le Gouvernement de l'ensemble de cette immense affaire. Or cette délégation vient d'être supprimée.

Que devient désormais l'unité de vues dans l'effort industriel, politique, scientifique et commercial ? Qui va proposer au Gouvernement l'ensemble de cette politique ?

Qui va soutenir la suite du plan Calcul ? Qui va faire en sorte que la C.I.I. soit soutenue par les pouvoirs publics dans des conditions satisfaisantes ?

Telles sont les réflexions qui viennent à l'esprit, en tout cas qui sont venues au mien le jour où j'ai vu brusquement disparaître cette délégation à l'informatique.

Les hommes que vous avez nommés ne sont pas en cause. Je ne parle que de l'organisation. L'affaire est grave et, au-delà du débat très bref d'aujourd'hui, il faudra bien discuter un jour de l'œuvre considérable de sauvegarde des industries de pointe qui se sont développées depuis une vingtaine d'années.

La disparition de la délégation à l'informatique me préoccupe. Elle suscite, me semble-t-il, des inquiétudes auxquelles je souhaiterais que vous puissiez répondre même brièvement (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Je remercie d'abord M. Michel Debré car sa question me donne l'occasion — du moins je l'espère — de dissiper ce qui pourrait être un malentendu.

En effet, la restructuration qui a été faite à l'intérieur du ministère de l'industrie et de la recherche ne met en cause ni le plan Calcul, ni la politique de l'informatique qui a été menée jusqu'ici et qui sera continuée.

Il y a dans mon ministère trois grands secteurs. L'un est celui de l'énergie, et l'on a jugé utile récemment d'avoir un délégué à l'énergie. Le second est le secteur de la recherche, et il y a actuellement un délégué à la recherche. Il y avait enfin le secteur de l'industrie qui n'était composé que de directions verticales. J'ai cru souhaitable — et j'ai fait cette proposition au Gouvernement et au Président de la République qui l'ont acceptée — d'avoir également une unité de vue dans ce domaine de façon à disposer d'une politique industrielle globale, et plus en phase actuellement. C'est la raison pour laquelle a été créé le poste de directeur général de l'industrie.

C'était d'ailleurs un délégué à l'informatique que l'on avait créé plus qu'une délégation. M. Debré s'en souviendra. La délégation à l'informatique est venue se rattacher ensuite au délégué par le fait d'une organisation intérieure. Les attributions du délégué à l'informatique sont transférées au directeur général de l'industrie. C'est-à-dire qu'il n'y a plus qu'une seule personnalité — d'ailleurs de grande qualité, comme l'était celle qui se trouvait à la tête de la délégation à l'informatique — qui a la double mission de délégué à l'informatique et de délégué à la politique globale de l'industrie.

Je crois que tout cela est, au contraire, de nature à renforcer notre action dans le domaine de l'informatique.

Il y a une double action à mener. D'abord une action de caractère interministériel au niveau de tous les ministères concernés. Cette mission sera remplie par le directeur général de l'industrie remplissant les fonctions de délégué à l'informatique. Après de lui sera maintenue la même structure qu'apparaît et, à cet effet, l'organisation interne sera mise en place très rapidement.

En revanche, dans le domaine industriel, la direction de l'informatique et des industries électroniques nous permettra désormais d'aller plus loin. En effet, le plan Calcul ne peut plus se contenter, comme à ses débuts, de définir et de soutenir

une gamme de calculateurs. Cette définition est maintenant le fait des partenaires d'Unisys. L'un des impératifs consiste actuellement à déterminer les applications industrielles de l'informatique comme ses incidences sur l'industrie électronique. Réciproquement, l'évolution de l'industrie des composants doit être conçue en fonction de ses utilisations ultérieures dans l'électronique et donc dans l'informatique. C'est pour aller plus loin dans cette voie que j'ai procédé à la restructuration que vous avez évoquée, monsieur Debré.

En tout cas, je puis vous assurer que vous n'avez à cet égard aucune crainte à nourrir : la volonté politique existe de développer l'informatique dans les domaines que vous avez énumérés, à savoir l'industrie, la recherche et l'expansion commerciale.

VEUVES CIVILES

M. le président. La parole est à M. Simon.

M. Jean-Claude Simon. Monsieur le Premier ministre, au cours du congrès des veuves civiles qui s'est tenu à Aix-les-Bains au mois d'octobre 1973, M. Poniatowski, alors ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, avait assuré les veuves civiles qu'un projet de loi en leur faveur, serait discuté par le Parlement en 1974.

M. Marc Bécem. Très bien !

M. Jean-Claude Simon. Plus récemment encore, Mme Françoise Giroud les a assurées du soutien du Gouvernement et du Parlement.

Ma question s'appelle une réponse par oui ou par non : le projet de loi viendra-t-il en discussion au cours de la présente session, afin de donner satisfaction aux veuves civiles qui représentent un foyer français sur quatre, et qui attendent avec impatience que des mesures sociales soient prises en leur faveur ? (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

M. Marc Bécem. Excellente question.

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Michel Durafour, ministre du travail. Vous avez souhaité une réponse précise : je vous dis oui.

Le Gouvernement considère que la discussion du projet de loi n° 776 est prioritaire, et il en a informé la conférence des présidents. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

CRÉDITS CONTRACTÉS PAR LES TRAVAILLEURS EN CHÔMAGE TOTAL OU PARTIEL

M. le président. La parole est à M. Charles Bignon.

M. Charles Bignon. On a évoqué cet après-midi la situation que créent pour certaines entreprises les dispositions relatives au crédit. Pour ma part, j'interrogerai le Gouvernement sur les difficultés que rencontrent les travailleurs en chômage total ou partiel lorsqu'ils doivent régler les traites relatives aux crédits qu'ils ont contractés. En effet, certains d'entre eux doivent, en outre, faire face à des échéances fiscales portant sur des sommes qui ont été calculées au moment où ils travaillaient encore à plein temps.

Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour remédier à ces situations qui peuvent devenir très sérieuses dans les mois qui viennent ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. La situation fiscale des travailleurs en chômage total ou partiel constitue un des points permanents des instructions données aux comptables publics qui, sous leur seule responsabilité, peuvent accorder, sur la demande des intéressés, des délais de règlement en fonction de la situation individuelle des contribuables. Il leur est toujours recommandé d'accorder la plus grande attention à ces problèmes, et l'expérience prouve d'ailleurs qu'en matière de fiscalité le système fonctionne.

En ce qui concerne les échéances de crédit, et plus particulièrement pour la construction, nous allons étudier avec l'ensemble des organismes concernés selon quelles modalités nous pourrions traiter ce problème difficile.

SITUATION DU « FRANCE »

M. le président. La parole est à M. Gabriel.

M. Frédéric Gabriel. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports. Elle est d'une actualité brûlante puisqu'il s'agit du France.

La demande de constitution d'une commission d'enquête formulée par MM. Bignon, Piot et moi-même lors de la dernière session et adoptée à l'unanimité par la commission des lois n'a pas été retenue, c'est dommage.

Le paquebot France fait partie de notre patrimoine national ; comme la si bien dit un responsable soviétique, c'est la gloire de notre flotte marchande. Or il semble devoir disparaître à brève échéance des lieux de ce monde qu'il avait l'habitude de fréquenter, pour l'honneur de notre pavillon et de nos marins, pour le prestige et la renommée de notre pays.

Il semble s'engouffrer, sabordé lentement depuis son lancement en 1958, par une sorte de conjuration. Il avait coûté plus de 42 milliards de francs avant la disparition de ce gouvernement, à la suite d'une décision, certes contestable, du gouvernement de gauche de l'époque, mais dont nous étions devenus les héritiers sans bénéfice d'inventaire.

On a dit qu'il n'était pas rentable. Mais était-il bien certain que ce fût le France qui se fût pas rentable ? N'était-ce pas plutôt sa compagnie nationale, faussée bientôt, et pour cause, avec l'autre compagnie nationalisée, Les Messageries maritimes ?

On constate que, depuis 1969, grâce à une sage politique, la subvention de l'Etat est tombée progressivement, pourtant en période d'inflation, de 35 millions de francs à 36,5 millions de francs en 1974. Si le prix du fuel fixé par le pool arabe et soviétique, en dépit des engagements pris et d'une politique d'amitié, n'avait été aussi dangereusement augmenté, sans doute aurions-nous pu conserver quelque espoir de garder à la France notre paquebot national, ainsi que le fait la Grande-Bretagne pour le Queen Elizabeth, et continuer à concurrencer notamment la douzaine de paquebots de la flotte soviétique dont la prochaine unité, construite en France avec un financement aidé, sera lancée « à notre barbe » prochainement, afin de desservir le nouveau continent concurrentiel avec d'autres paquebots construits en Finlande, ou d'entreprendre des croisières pour de prétendus milliardaires américains et canadiens, croisières payées avec de multiples dollars.

Ne croyez pas que l'attachement de nos marins et du personnel hôtelier de France ne soit pas également sentimental. A l'étranger, à terre, ils se sentaient un peu nos ambassadeurs.

Mais des problèmes vont se poser maintenant en raison du déracinement de 1500 marins — cas cependant exceptionnel dans notre pays, mais d'usage courant dans les pays de l'Est — auxquels on offre que la possibilité de se reconverter avec des rémunérations moindres, dans des villes fort éloignées de la région du Havre où leurs familles sont domiciliées, et je songe notamment au personnel hôtelier.

Monsieur le ministre, avant de décider du sort définitif du France provisoirement désarmé, pourriez-vous nous présenter un bilan sincère et exact de sa situation, qui ne tiendrait pas compte d'autres frais généraux aggravant le compte déficitaire du paquebot ?

Pourriez-vous, par ailleurs, vous engager, comme l'avaient fait vos prédécesseurs, à fixer une date pour l'ouverture d'un grand débat, toujours attendu, sur les problèmes de la mer et du monde des marins. Ces derniers, qui constituent encore pour notre pays, par leurs qualités exceptionnelles et leur vocation, un des éléments solides de la nation, sont en proie au vertige de leurs incertitudes devant la diminution progressive du nombre des emplois dans ce métier.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Gabriel.

M. Frédéric Gabriel. Nous attendons maintenant, monsieur le ministre, que vous définissiez votre position quant à la création d'une commission d'enquête et que vous présentiez une solution équitable — les projets d'utilisation du France ne manquent pas — qui ne soit ni dégradante ni dangereuse pour notre indépendance, et qui ne soit une solution qui maintienne le France à la France.

C'est le vœu du pays. C'est aussi, par conséquent, le vœu du Parlement.

M. le président. La parole est à M. Cavallé, secrétaire d'Etat aux transports.

M. Marcel Cavallé, secrétaire d'Etat aux transports. Je pense qu'on peut considérer aujourd'hui que la phase aiguë du conflit du France est passée puisque, ce matin, l'équipage en grève resté à bord du paquebot a voté dans la proportion de 80 p. 100 l'adoption des solutions qui avaient été proposées hier en commun par les syndicats et le secrétariat général à la marine marchande.

Dès lors, les problèmes importants posés par le désarmement du France reviennent au premier plan, et d'abord celui de l'emploi. Il est vrai que le désarmement du France supprime dans l'immédiat 1 600 emplois. Pour les 300 emplois de marins il n'y a pas lieu de s'alarmer puisque, vous le savez, dans la marine marchande, les offres d'emplois excèdent actuellement les demandes.

L'ensemble des mesures suggérées dès que le désarmement fut envisagé devrait permettre une conversion aisée des 500 titulaires d'emplois sédentaires, sauf pour une cinquantaine d'entre eux, mais nous nous employons précisément à dégager une solution susceptible de leur donner satisfaction. Pour les 1 100 emplois d'agents des services généraux — essentiellement des emplois d'hôtellerie — on ne peut pas trouver de solution sur place, mais le nombre des offres d'emplois est d'ores et déjà supérieur à celui des emplois supprimés.

Mis à part les cinquante postes pour lesquels il n'y a pas encore de solution, il est donc possible de résoudre immédiatement le problème de l'emploi. En outre, à long terme, les 2 150 emplois supplémentaires prévus par le plan de développement de la marine marchande devraient apporter dans cette branche d'activité un renversement de la tendance en créant des emplois là où précisément ils sont actuellement supprimés.

Quant au devenir du paquebot lui-même, je ne suis employé à recenser toutes les solutions possibles, j'ai étudié toutes les propositions qu'on nous a faites, et je considère qu'à une près, nous avons reçu toutes les propositions sérieuses que nous pouvions espérer.

Ces différentes solutions sont à l'étude pour rechercher la plus intéressante au niveau de l'intérêt général et pour juger des possibilités de la mettre en œuvre. Le pire, en effet, serait de réarmer le France pour une utilisation qui n'aurait pas d'avenir.

A cet égard, il faut bien préciser, et cela a été fait dès le départ, qu'il n'est pas de solution permettant d'envisager une nouvelle utilisation du France qui ne passe par le désarmement du navire. Il est nécessaire qu'il y ait rupture entre une exploitation qui provoquait le déficit que vous connaissez et une exploitation qui, je l'espère, conduira à un bilan à peu près normal.

SITUATION DE L'IMPRIMERIE

M. le président. La parole est à M. Cressard. (Mouvements divers sur les bancs de l'opposition.)

M. Jacques Cressard. Je demande aux membres de l'opposition d'être respectueux quand il s'agit du problème des travailleurs. Je m'adresse à M. le Premier ministre et à M. le ministre de l'industrie.

Vous n'ignorez pas, messieurs les ministres, la grave crise qui sévit actuellement dans le groupe Néogravure et, particulièrement dans sa transcription, dans les imprimeries Oberthur où 1 200 personnes risquent d'être bientôt en chômage si la crise de Néogravure n'est pas résolue.

J'aimerais connaître la politique du Gouvernement en matière d'imprimerie, dans le cadre de la Communauté économique européenne, et les perspectives d'emploi dans ce secteur de notre économie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Le Gouvernement se préoccupe effectivement de la situation dans l'imprimerie de labour qui rencontre actuellement des difficultés en raison de la diminution du tirage et de la pagination, et aussi, bien souvent, à cause d'installations qui ne sont pas suffisamment compétitives.

Un plan de concentration et de décentralisation mis au point en 1971 est actuellement en cours de réalisation.

Mais ce type de difficultés est en réalité essentiellement dû à la non-intégration de l'imprimerie de labour au secteur de l'édition, en sorte qu'une partie non négligeable de l'impression de nos périodiques et de nos livres est réalisée à l'étranger où cette intégration s'est faite et où, par conséquent, il est possible d'imprimer les périodiques et les livres d'une façon marginale à des coûts très inférieurs.

Je puis assurer M. Cressard que le Gouvernement se préoccupe de cette situation et qu'il examine, avec le secteur de l'édition, la façon dont on pourrait éventuellement procéder à cette intégration si souhaitable.

Quant au groupe Néogravure, il était précisément le résultat de cet effort de concentration qui avait permis de regrouper Chaix, Desfossés et Créte. Mais les difficultés ont probablement surgi avant que l'entreprise ait pu mettre en œuvre les investissements et la restructuration qui étaient nécessaires pour qu'elle devienne compétitive. Ceci a amené le président de la Néogravure à adresser une requête au président du tribunal de commerce demandant la suspension provisoire des poursuites. Le tribunal se prononcera donc sur cette affaire.

Mes services, en liaison avec ceux de mon collègue, M. le ministre du travail, ont reçu tant les représentants du livre que ceux de l'entreprise et nous recherchons les modalités